



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE  
Cedex  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

Décision DB06/22

### Objet

Signature d'une convention de partenariat 2022-2023 avec Destination 70 concernant le plan d'action de la Vallée de l'Ognon

**Bureau communautaire**  
**10 mars 2022**  
**Hôtel d'Agglomération – 18H**

## DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 20  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 15  
Date de la convocation : 04 mars 2022

**Présents :** J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.L Croiserat, T. Gauthray-Guyenet, I. Mangin, C. Monneret, J. Péchinot, J.Y Roy, D. Troncin.

**Excusés :** N. Jeannet, J.P Lefèvre, S. Calinon, J.B Gagnoux, M.R Guibelin.

**Date d'affichage :** 18 mars 2022

Dans le cadre de son développement touristique, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est sollicitée par le Comité Départemental du Tourisme 70 (Destination 70) pour une convention partenariale de 2 ans (2022-2023) relative à un certain nombre d'actions menées conjointement entre Dole tourisme et la vallée de l'Ognon.

Ces actions de promotion, de communication et de structuration de l'offre touristique sont exposées plus particulièrement dans un plan d'actions validé par le conseil de destination du 18 janvier 2022.

11 collectivités de Haute-Saône, du Doubs et pour le Jura, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sont co-signataires et co-financeurs de ce collectif pour un montant global pour 2022 de 63 185 euros (voir plan d'actions Vallée de l'Ognon 2022).

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite continuer ce partenariat pour 2022 et 2023, amorcé dès 2019, visant à lisser certaines frontières administratives et surtout mieux répondre aux attentes des clientèles en séjour particulièrement mobiles sur la destination.

La clé de répartition proposée pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'élève, comme en 2021, à 2.5% du montant total du plan d'actions soit 1 250 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **ATTRIBUENT** un montant de 1 250 euros (mille deux cent cinquante euros) à Destination 70 au titre du partenariat avec la Vallée de l'Ognon pour l'année 2022,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention y afférente ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Fait à Dole,  
Le 10 mars 2022  
Le Président,

